

La Gazette des Comores

*Paraît tous
les jours sauf
les week-end*

Quotidien Indépendant d'Informations Générales

23^{ème} année - N° 4283 - Vendredi 30 Décembre 2022 - Prix : 200 Fc

PREMIER CENTRE D'APPEL :

Comores télécom lance Huri call



Participants au lancement de Huri Call.

SOCIÉTÉ

La Foc TR4, épidémie des bananiers détectée aux Comores

LIRE PAGE 2

Visitez le site de La Gazette
www.lagazettedescomores.com

**Prières aux heures officielles
Du 26 au 31 Décembre 2022**

Lever du soleil:

05h 42mn

Coucher du soleil:

18h 32mn

Fadjr : 04h 30mn

Dhouhr : 12h 11mn

Ansr : 15h 47mn

Maghrib: 18h 35mn

Incha: 19h 49mn



SOCIÉTÉ

La Foc TR4, épidémie des bananiers détectée aux Comores

Triste nouvelle pour ceux qui ont la main verte. La fusariose qui est une maladie des bananiers qui impacte la production de bananes est probablement détectée au niveau du pays. Devant la presse, le directeur de l'INRAPE s'est montré très prudent en déclarant que les diagnostics réalisés présentent les symptômes de la maladie mais les résultats ne sont pas encore envoyés à l'extérieur pour confirmation.

Tout laisse croire la présence de l'épidémie au niveau du pays, mais des diagnostics peuvent s'avérer faux. Si bien que Hamza Abdou Azali a déclaré à la presse que son institut « n'a pas encore envoyé les échantillons à l'extérieur pour confirmation que c'est exactement la fusariose Foc TR4. Mais, comme je viens de vous dire toutes les analyses et des diagnostics les symptômes nous montrent qu'il s'agit de cette épidémie de fusariose Foc TR4. Nos agents l'ont signalé dans la région de Bandjini au sud de la Grande Comore. Donc, c'est pour cela qu'en attendant qu'on envoie les échantillons à l'université scientifique d'Afrique du Sud. Sur ce, nous avons jugé nécessaire d'informer la population surtout les agriculteurs. Il faut une mesure de gestion de cette maladie au niveau des cultivateurs. Car

aucune variété de bananes ne peut résister face à cette épidémie, que ce soit Gros michel, Cavendish ou Pisang awad pour ne citer que ceux-là », indique à son tour Mouzdalifa Mmadi agronome biotechnologie du département santé végétation.

Lorsqu'on évoque le mot maladie, les visages des uns et des autres se referment compte tenu des risques sanitaires. Pourtant la maladie ne représente aucun danger pour l'homme. « Cette épidémie n'infecte que les bananiers, et une fois infectés ça se transmet entre les bananiers. Ça peut rester sous le sol durant des années, dès qu'on plante un bananier il sera infecté. Donc, il faut une mesure de gestion. Pour lutter contre la transmission, il faut que nos agriculteurs fassent attention, éviter les échanges des plantes de bananiers surtout si c'est un champ infecté. Il ne faut pas aussi utiliser le même couteau d'un bananier à un autre qui a l'épidémie. Bien évidemment nous sommes en train de travailler afin de mettre en place une stratégie de vérification des produits bananiers. Ce qui nous permettra d'identifier ceux qui sont infectés, et également de préparer des produits non infectés pour nos agriculteurs », prévient-il à propos des mesures à prendre pour sauver la production.

Ainsi, le patron de l'INRAPE a pris le temps d'expliquer. « Faut-il tout d'abord savoir, qu'au début des



Hamza Abdou Azali
Directeur de l'INRAPE

années 1990, des milliers d'hectares de plantations commerciales de Cavendish en Indonésie et en Malaisie n'ont pas pu s'établir en raison de graves épidémies de Foc TR4. L'apparition de l'épidémie de Foc TR4 dans les variétés Cavendish en Chine (2004), aux Philippines (2008), au Mozambique (2013) et plus récemment à Mayotte Comores en (2020) a ravivé les inquiétudes quant à son potentiel

destructeur dans les régions tropicales où la plupart des bananes destinées à l'exportation et à la consommation locale sont cultivées. Et l'analyse préliminaire des risques a indiqué que la propagation de TR4 en Afrique et en Amérique n'était qu'une question de temps. Les symptômes sont apparus dans le pays », explique-t-il.

Et de poursuivre « ayant fait des diagnostics dans différents

champs, nous avons découvert les symptômes de cette maladie fusariose Foc TR4 sur les bananiers. C'est la quatrième version de ce virus, une fois qu'il infecte un bananier il le détruit et surtout que c'est transmissible aux autres bananiers. Pour le moment il n'y a pas de produits chimiques pour éradiquer cette maladie».

Nassuf Ben Amad

CONNECTIVITÉ INTER-ÎLES

Mise en place à Mohéli d'un mécanisme de gestion des plaintes

Dans le cadre du projet de connectivité inter-îles, un atelier sur la mise en place d'un mécanisme de gestion des plaintes pour le traitement des conflits et suggestions liés à l'amélioration de la performance du projet, a été tenu à la salle multifonctionnelle de Fomboni. Il avait réuni les institutions concernées, les associations communautaires et les maires.

Les maires, les institutions insulaires dont la police, la garde côte, la gendarmerie nationale, la directrice régionale de la SCP et les associations communautaires se sont réunis dans un atelier de travail du 21 au 22 décembre à la salle multifonctionnelle de Fomboni. Il a comme objectif principal de mettre en place un mécanisme de gestion des plaintes. Son rôle

consiste à traiter des problèmes et apporter des suggestions liées à ces conflits pour l'amélioration de la performance de la mise en œuvre du projet de connectivité inter-îles aux Comores, notamment à Mohéli. « C'est l'un des plus grands projets de construction aux Comores. Il serait très important de mettre en place ce mécanisme pour permettre à la communauté de pouvoir faire face à tout

éventuel problème » souligne dans son intervention Soidridine Abderemane, responsable en sauvegarde environnementale et sociale du projet.

Selon ce responsable, la mise en œuvre de ce projet pourrait engendrer des incompréhensions ou des problèmes au sein de la communauté riveraine ou même au sein des travailleurs puisqu'il y aura beaucoup de travaux qui vont mobiliser plusieurs acteurs et des personnes ressources de différentes nationalités. « Prendre des mesures préventives

appropriées pour faire face à tout problème est nécessaire » soutient-il.

Pour rappel le projet de connectivité inter-îles est un projet phare du gouvernement comorien sous la tutelle du ministère des transports maritimes et aériens. La Banque mondiale est le bailleur de fonds de ce projet qui vise à faciliter la circulation maritime entre les îles de l'Union des Comores.

Riwad



Réunion à Mohéli sur le mécanisme de gestion des plaintes

La Gazette des Comores
Fondateur et Directeur général
Said Omar Allaoui
Directeur de la publication
Elhad Said Omar
Rédacteur en chef
Mohamed Youssouf
Secrétaire de rédaction
Toufé Maecha
Rédaction
A. Mmagaza
M.I.M Abdou
Maoulida Mbaé
Andjouza Abouheir
Nassuf Ben Amad
Kamal Gamal Abdou

Nabil Jaffar
Riwad
A Bardraoui
Mise en page
Abdouchakour Aladi Nourou
Responsable commercial
Mariama Mhoma
Documentation archiviste
Hadidja Abdou
Photographe / Site Web
Mohamed Said Hassane
Impression
Graphica Imprimerie
www.lagazettedescomores.com
Tel: 773 91 21/ 322 76 45

PREMIER CENTRE D'APPEL :

Comores télécom lance Huri call

Un centre d'appel a vu le jour à Moroni. Huri call va assurer la gestion de la relation clientèle de Comores Télécom par les émissions et réceptions d'appels téléphoniques. La société compte également élargir ce service pour les entreprises intéressées par les sondages, la prospection ou l'après-vente pour leurs produits et services.

Le premier opérateur de la téléphonie mobile a procédé hier jeudi 29 décembre au

lancement de son premier centre d'appel. Huri Call aura pour finalité de prendre en charge la gestion de la relation clientèle en permettant de gérer efficacement, les émissions et réceptions d'appels téléphoniques, une réponse aux besoins de sa clientèle. « Aujourd'hui, l'innovation technologique permet à Comores Telecom d'offrir une gamme variée de technologies et de services. Pour une meilleure expérience de connexion à sa clientèle qui devient logiquement plus exigeante tant sur la qualité de service que sur la rési-

lience et le Service après-vente » explique la société.

L'idée d'une telle innovation est pour la société, une manière de rester en contact permanent avec sa clientèle, de mieux l'écouter et fournir des solutions rapides et efficaces à leurs doléances. Présent à l'évènement, le directeur de Comores télécom Said Ali Said Chayhane a soutenu que la société se veut résiliente. Huri call ne sera pas utilisé uniquement par Comores télécom. « Désormais nous avons l'oreille attentive, les agents seront là pour

répondre et donner des informations utiles à notre clientèle. Avec cette même plateforme, Comores Telecom compte aussi intéresser d'autres sociétés d'utiliser Huri Call pour leurs propres services après-vente ou pour faire de la prospection et/ou de la vente de leurs produits et services. Huri Call sera donc ouvert aussi à tout le secteur privé, améliorer ainsi la capacité des entreprises à accéder à de nouveaux marchés et à mieux s'intégrer dans l'économie numérique », explique-t-il.

De son côté, le ministre des postes et télécommunications, Soeuf Kamalidine s'est réjoui d'une telle initiative. Beaucoup de choses ont été faites par Comores télécom. « Cette évolution de la technologie est l'émergence soutenue par le chef de l'Etat. Dans le futur, nous aurons besoin d'un centre d'appel, et c'est une avancée qui va permettre à beaucoup de sociétés d'en bénéficier », renchérit-il.

Andjouza Abouheir

RÉFORME DU CODE ÉLECTORAL

Fakridine Mradabi : "ces lois vont garantir des élections apaisées"

Cinq projets de lois viennent d'être adoptés par le parlement, notamment la loi organique relative à l'élection présidentielle. Ce texte qui fait déjà polémique au sein de la diaspora, exige des binationaux candidats à l'élection présidentielle de renoncer de leur citoyenneté étrangère pour être éligible. Pour le ministre de l'intérieur, ces lois vont concourir à des élections apaisées.

24 heures après l'adoption de cinq projets de loi réformant le code électoral, le premier flic du pays Fakridine Mahamoud Mradabi s'en réjouit. Selon lui, ces projets ont eu l'avis des experts de l'Union Africaine, selon la volonté du chef de l'Etat, ils doivent être initiés dans un processus inclusif qui permettra d'avoir des élections claires. Il s'agit du code électoral proprement dit, du statut de l'opposition politique, de la loi organique portant élection du président

de l'Union des Comores, de la loi portant organisation et fonctionnement des partis et groupements politiques.

Dans un face à face avec la presse, mercredi 28 décembre dernier, le ministre de l'intérieur explique que pour la première fois, l'opposition politique a un statut, représentée et protégée. Même si du côté de l'opposition on parle d'un non évènement, pour avoir été mise devant le fait accompli. Le ministre cite quelques nouveautés notamment la loi organique portant élection présidentielle, qui consacre le principe de la tournante et l'intégration des candidats plus jeunes de 35 à 40 ans. Pour les députés, c'est le non cumul des mandats, ils ne doivent pas cumuler d'autres postes électifs. « Il a été question de voir aussi leurs privilèges, et une certaine autonomie. Parfois le statut de député n'est pas visible, et pourtant ils ont l'immunité, on a voulu clarifier ce point », explique celui qui pour ces lois



Fakridine Mahamoud Mradabi, ministre de l'intérieur.

permettent d'avoir des élections apaisées.

Pour l'élection présidentielle, la nouveauté c'est la renonciation à double nationalité. Désormais, la nouvelle loi exige aux candidats ayant une double-nationalité, de

renoncer à sa citoyenneté étrangère pour être éligible. Une disposition très controversée pour une partie de la diaspora comorienne qui pourrait se sentir discriminée. Le conférencier précise qu'il faudrait un engagement personnel, certifiée pour le

candidat avant l'élection. « Il n'y a pas d'exclusion de la diaspora. Le candidat issu de la diaspora peut être candidat à toutes les élections mais pour l'élection présidentielle, il faut qu'il renonce à sa nationalité étrangère. C'est à son choix », souligne-t-il.

Quant au statut de leader de l'opposition, le prétendant doit manifester son intention pour être identifié comme tel. Il doit avoir un statut, être protégé et bénéficiaire du soutien de l'Etat. « Le groupement politique d'opposition doit aussi représenter une alternative. L'opposition actuelle n'a pas participé aux élections, c'est un incident de parcours. Mais dans les critères, l'on peut citer les députés, les élus communaux, la deuxième place à l'élection présidentielle. Ces personnes peuvent être leader de l'opposition. Il sera tenu compte aussi du pourcentage d'électeurs », précise le ministre.

Andjouza Abouheir

SOCIÉTÉ

Le Projet filets sociaux dresse un bilan positif



Ibrahim Ahamada coordinateur du projet Filets Sociaux.

Après deux ans d'activités, le coordinateur national du projet filets sociaux est revenu sur les activités phares qui ont contribué au relèvement. Sur 10 290 ménages, le projet note 10.187 sous projets mis en œuvre dont environ 30% ont développé d'autres activités génératrices de revenu. Ibrahim Ahamada mise sur la communication pour plus de résultats.

Devant la presse, hier jeudi 29 décembre, le coordinateur national du Projet filets sociaux de sécurité est revenu sur l'état d'avancement de leurs activités. Démarré en juin 2020, le conférencier dresse un bilan positif. Ce projet avait trois activités phares à savoir le développement socio-économique des ménages vulnérables, soit 10 290 ménages concer-

nés, dont 5706 à Ngazidja, 3306 à Anjouan et 1276 à Mohéli. 88 sous-projets de réhabilitation d'infrastructures scolaires, des pistes rurales mais aussi des réservoirs de ces écoles réhabilitées... « Aujourd'hui nous pouvons dire que nous avons atteint l'objectif global puisque sur 10 290 ménages, 10.187 sous projets sont mis en œuvre dont environ 30% ont développé d'autres activités génératrices de revenu » a souligné Ibrahim Ahamada.

Pour la réhabilitation d'infrastructures, il explique qu'il s'agit de réhabiliter et reconstruire des petites infrastructures communautaires de base endommagées par le cyclone Kenneth de 2019. Les travaux réalisés consistent principalement en la réhabilitation des salles de classes, des citernes communautaires, des caniveaux et des pistes

d'accès aux villages.

C'était l'occasion pour le conférencier de parler aussi des perspectives pour le futur. Sur le terrain, rien n'était facile mais les agents ont mis les bouchées doubles pour rendre ce relèvement possible. « Nous avons fait face à des personnes qui n'avaient pas d'extraits de naissance, il fallait les accompagner à s'identifier, à ouvrir des comptes bancaires et aujourd'hui ces personnes ont pu développer des entreprises que ce soit dans l'élevage, le maraîchage... », précise celui qui compte miser sur la communication pour plus de résultats.

Andjouza Abouheir



UNION DES COMORES

Unité – Solidarité - Développement



MINISTERE DE L'ENERGIE, DE L'EAU ET DES HYDRAUCARBURES

PROJET D'ACCES A L'ENERGIE SOLAIRE AUX COMORES

TERMES DE REFERENCE

POUR LE RECRUTEMENT D'UN SPECIALISTE EN PASSATION DES MARCHES DE L'UNITE DE COORDINATION DU PROJET (UCP) D'ACCES A L'ENERGY SOLAIRE AUX COMORES AU NIVEAU DU MINISTERE CHARGE DE L'ENERGIE DE L'EAU ET DES HYDROCARBURES

Le projet d'accès à l'énergie solaire aux Comores recrute pour unité de coordination de projet, un Consultant spécialiste en Passation des marchés.

Les candidats intéressés sont priés de prendre connaissance des termes de références en envoyant une demande à l'adresse mail suivants : najdas@yahoo.com Cc : ministerenergie0921@gmail.com ou de prendre connaissance des termes de références à partir du lien ci-après : <https://soneleccomores.com/termes-de-references-pour-recrutement/>

Date de publication : 22 décembre 2022

Date limite de dépôt des candidatures : 12 janvier 2023 à 12h30mn

1. PROFIL REQUIS

Le Spécialiste en Passation de Marchés de l'UCP devra :

(a) Avoir un diplôme supérieur en Ingénierie, Administration, Passation des marchés, Droit, Finances, Commerce, Gestion, Économie ou domaines connexes (minimum Bac + 3);

(b) Disposer d'une excellente connaissance de la passation des marchés en général, et des procédures de passation des marchés des Banques multilatérales de développement : Banque mondiale (BM) ou des institutions

internationales comme la Banque Africaine de Développement (BAD), l'Union Européenne, les organisations des Nations Unies, etc. ;

(c) Disposer d'une expérience professionnelle de cinq (5) ans minimum dont trois (3) ans au moins à un poste de passation des marchés dans le secteur public ou privé L'expérience dans un projet sur financement d'un Bailleur de fonds extérieur notamment des Banques multilatérales, en particulier de la Banque mondiale est un atout ;

(d) Avoir une bonne capacité de résolution des problèmes liés à la passation des marchés;

(e) Avoir une maîtrise du français, la connaissance de l'anglais est souhaitée ;

(f) Avoir une maîtrise de l'outil informatique (Word, Excel, Power Point) ;

(g) Avoir une bonne aptitude pour la communication et le travail en équipe.

Les candidatures féminines sont fortement encouragées.

Personnalité :

- Avoir le sens de l'initiative et capacité de travailler en équipe avec un minimum de supervision,

- Le sens de la rigueur et de l'organisation ;

- Etre honnête et intègre ;

- Disposer de bonnes aptitudes de communication et de travail en équipe.

Atouts :

- Expériences dans les projets financés par les partenaires techniques et financiers multi et bilatéraux (BM, BAD, UE, AFD, BID, etc).

2. LIVRABLES ET PERIODICITE

Rapports mensuel, trimestriel et semestriel sur les réalisations significatives. Les candidatures féminines remplissant les conditions sont vivement encouragées.

3. PERIODE ET CRITERES DE PERFORMANCE

Durée du contrat

Le premier contrat sera d'une durée de 12 mois avec une période d'essai de 6mois renouvelable une fois.

Si à l'issue de cette période de 12mois, l'évaluation des performances est satisfaisante, le contrat sera d'un an, renouvelable selon les conclusions du rapport annuel d'évaluation de chaque année.

4. CONSTITUTION DU DOSSIER

1. Les candidats intéressés devront fournir un dossier composé de :

- Une lettre de motivation adressée à madame la Secrétaire Générale du Ministère de l'Energie de l'Eau et des Hydrocarbures

- Un curriculum-vitae actualisé;
- Des copies certifiées conformes à l'original des diplômes, certificats et tout autre document attestant l'expérience professionnelle;
- Une lettre d'engagement à déclarer tout conflit d'intérêt avant l'entrée en fonction ;
- Une copie de la CNI ou Passeport.

2. Bien plus, le candidat devra avoir un casier judiciaire vierge et ne devra pas avoir été révoqué de la Fonction Publique, de la Magistrature ou d'un organisme parapublic ou privé ;

Des renseignements complémentaires en rapport avec les compétences, l'expérience et l'éthique des candidats présélectionnés pour le poste pourraient être vérifiés ultérieurement.

1. CONDITIONS D'EMPLOI

• Le Spécialiste en Passation des Marchés de l'UCP sera une personne physique et individuelle rattachée à l'Unité de Coordination du Projet ;

• C'est un poste individuel à temps plein ;

• Le Spécialiste en Passation des Marchés de l'UCP est appelé à s'abstenir de toute situation qui pourrait le mettre en conflits d'intérêts dans le cadre de la mission qui lui est assignée.



UNION DES COMORES

Unité – Solidarité - Développement



MINISTERE DE L'ENERGIE, DE L'EAU ET DES HYDRAUCARBURES

PROJET D'ACCES A L'ENERGIE SOLAIRE AUX COMORES

TERMES DE REFERENCE

POUR LE RECRUTEMENT D'UN RESPONSABLE ADMINISTRATIF ET FINANCIERE DE L'UNITE DE COORDINATION DU PROJET (UCP) D'ACCES A L'ENERGY SOLAIRE AUX COMORES AU NIVEAU DU MINISTERE CHARGE DE L'ENERGIE DE L'EAU ET DES HYDROCARBURES

Le projet d'accès à l'énergie solaire aux Comores recrute pour **unité de coordination de projet, responsable administratif et financier** ;

Les candidats intéressés sont priés de prendre connaissance des termes de références en envoyant une demande à l'adresse mail suivants : najdas@yahoo.com Cc : ministerenergie0921@gmail.com ou de prendre connaissance des termes de références à partir du lien ci-après : <https://soneleccomores.com/termes-de-references-pour-recrutement/>

Adresse : Ministère de l'Energie de l'Eau et des Hydrocarbures, Mdé Ex-CEFADER Immeuble de la Direction de l'Environnement et des Forêt

Date de publication : 22 décembre 2022

Date limite de dépôt des candidatures : 12 janvier 2023 à 12h30mn

1. PROFIL REQUIS

Cette mission nécessite un Consultant individuel répondant au profil ci-après :

• Titulaire d'un diplôme de MASTER 2 en finances et comptabilité
• Au minimum cinq (5) ans d'expériences

professionnelles réussies et récentes dans un poste similaire ;

• Expériences d'au moins 2 ans dans les projets financés par les Bailleurs de fonds ;

• Maîtrise du système OHADA

• Maîtrise des outils informatiques (Office Windows), logiciel de comptabilité ;

• Bonne capacité d'organisation et de leadership ;

• Prêt à effectuer des déplacements fréquents ;

• Avoir une maîtrise de la langue française (orale et écrite), qui est la langue officielle de travail ;

• Etre honnête et intègre

• La connaissance de l'anglais est un atout

Le français sera la langue de référence pour la réalisation de l'ensemble des activités prévues dans le cadre de cette mission.

Les candidatures féminines remplissant les conditions énoncées sont vivement encouragées.

Personnalité :

- Avoir le sens de l'initiative et capacité de travailler en équipe avec un minimum de supervision,

- Le sens de la rigueur et d'organisation ;

- Etre honnête et intègre ;

- Disposer de bonnes aptitudes de communication et de travail en équipe.

Atouts :

- Expériences dans les projets financés par les partenaires techniques et financiers multi et bilatéraux (BM, BAD, UE, AFD, BID, etc).

2. LIVRABLES ET PERIODICITE

Rapports mensuel, trimestriel et semestriel sur les réalisations significatives.

3. PERIODE ET CRITERES DE PERFORMANCE

Durée du contrat

Le premier contrat sera d'une durée de 12 mois avec une période d'essai de 6mois renouvelable une fois.

Si à l'issue de cette période de 12mois, l'évaluation des performances est satisfaisante, le contrat sera d'un an, renouvelable selon les conclusions du rapport annuel d'évaluation de chaque année.

4. CONSTITUTION DU DOSSIER

1. Les candidats intéressés devront fournir un dossier composé de :

- Une lettre de motivation adressée à madame la Secrétaire Générale du Ministère de l'Energie de l'Eau et des Hydrocarbures

- Un curriculum-vitae actualisé;

- Des copies certifiées conformes à l'original

des diplômes, certificats et tout autre document attestant l'expérience professionnelle;
- Une lettre d'engagement à déclarer tout conflit d'intérêt avant l'entrée en fonction ;
- Une copie de la CNI ou Passeport.

2. Bien plus, le candidat devra avoir un casier judiciaire vierge et ne devra pas avoir été révoqué de la Fonction Publique, de la Magistrature ou d'un organisme parapublic ou privé ;

Des renseignements complémentaires en rapport avec les compétences, l'expérience et l'éthique des candidats présélectionnés pour le poste pourraient être vérifiés ultérieurement.

5. CONDITIONS D'EMPLOI

• Le Responsable Administratif et Financier de l'UCP sera une personne physique et individuelle rattachée à l'Unité de Coordination du Projet ;

• C'est un poste individuel à temps plein ;

• Le RAF de l'UCP est appelé à s'abstenir de toute situation qui pourrait le mettre en conflits d'intérêts dans le cadre de la mission qui lui est assignée.

FOOTBALL, CHAMPIONNAT RÉGIONAL NGAZIDJA

Djabal FC, champion de la phase aller

Avec un point de différence en faveur de Djabal à l'entame de cette onzième journée, la rencontre qui opposait les deux clubs au stade de zikumbini était donc attendue comme celle qui allait départager les deux premiers au classement.

Si on devait sortir quelque chose de positif de cette rencontre au sommet de la onzième journée, c'est l'ambiance retrouvée des supporters de Djabal FC qui retrouvaient leur pelouse depuis le début de la saison a accouché d'un match nul (0-0) dans son stade de Zikumbini. Faute de normes sécuritaires adaptées le club de la capitale du Bambao historique n'était pas en mesure de recevoir ses matchs à domicile. Ce fut chose faite ce mercredi après l'installation des grillages de sécurité. Le reste, c'est un spectacle de désolation que les deux clubs ont offert aux supporters venus en nombre.

Très engagé physiquement, le rendement au milieu de terrain était d'une pauvreté remarquable. Aucune production de jeu, le lien entre les lignes

était quasi inexistant surtout entre le milieu de terrain et les lignes d'attaques. D'habitude dominatrice au milieu de terrain le club de Zilimadjou a été complètement coupé en deux par une intensité physique qu'elle avait dû mal à suivre sur certaines actions surtout dans les 10 dernières ou leur charnière défensive subissait les assauts de l'attaque de Djabal notamment à cause de pertes de balles à répétition. Malgré cette baisse de régime, les moroniens n'avaient rien à craindre des avants de Djabal FC qui mélangeaient parfois vitesse et précipitation. C'est sous un triste match nul et vierge que l'arbitre central (Yasso) a mis fin au débat. Ce match nul permet aux deux clubs de garder les deux premières places du championnat avec respectivement 20 points et 19 points.

A Mitsamiouli dans l'autre rencontre opposant le troisième au quatrième, c'est Volcan club qui a sorti son épingle du jeu. Avec seulement 13 points en 10 matchs, les protégés de Chamité avaient à cœur le non match qu'ils ont rendu lors de leur défaite

dans le derby de la capitale le week-end dernier. Opposé à FC Hantsindzi (3ème), les verts des la capitale n'ont pas tremblé pour prendre l'avantage peu de temps (44ème minute) avant le renvoi des 22 acteurs au vestiaire. Au retour de la pause les moroniens ont mis un coup d'accélérateur pour l'emporter à la fin 2 buts à 1. La surprise pour ces derniers matchs de la phase aller nous vient de Mbadjini ou Petit Harlem a laminé Twamaya FC par 4 buts à zéro. Une énorme performance pour le club d'Ouropveni qui se rapproche un peu plus des zones de relégation. Une chance que n'a pas son voisin, FC Male qui voit le spectre de la descente se rapprocher un peu plus, tenu en échec à domicile par US Ntsaweni (0-0), les rouges se retrouvent avant dernier avec seulement 10 points.

Avec seulement 8 buts marqués, cette 11ème sortie de la saison est l'une des moins prolifiques de la saison. L'autre victoire de la journée fut celle de l'Etoile des Comores (1-0) aux dépens du dernier du classement, Enfant des Comores. Alizé



Djabal Fc photo d'illustration

Fort, continue au contraire d'impressionner, sans faire du bruit, le Tchale est entrain de s'installer dans le haut du tableau et s'annonce comme un véritable trouble fête pour la deuxième moitié du championnat. Quatrième à l'issue de cette phase aller, le 11 de Salimani Hambu sem-

ble avoir trouvé l'alchimie avec son nouvel entraîneur (Soumet) après des débuts hésitants voir chaotiques. Les gros sont avertis, ils devront faire avec les ambitions du club de Hambou.

AS Badraoui



Les deux députés du parti Orange.

Réaction du Parti Orange à propos de l'adoption de la loi sur l'élection du président de la République

Il devait s'agir alors, selon nous, de :

- combler les lacunes, en redressant les incohérences constatées lors de précédents cycles électoraux ;

- de proposer des solutions innovantes et courageuses visant à encourager l'adoption de mécanismes de transparence opérationnels d'un bout à l'autre du processus électoral tant au niveau de la désignation des membres des organes d'appui à la démocratie à savoir les structures en charge des élections y compris le recrutement des membres des bureaux de vote en passant à la sécurisation et à l'acheminement des résultats vers les différentes institutions.

Conscients des enjeux et en se conformant au règlement intérieur de la Représentation nationale, les députés du parti Orange, fidèles à la conception positive de l'action politique faite de propositions et d'actions de notre mouvement avaient déposé dans les délais légaux des amendements sur certaines dispositions du projet de loi relatif à l'élection du président. Ces amendements prenaient en compte les dispositions de la nouvelle constitution révisée, certaines observations légitimes venant des électeurs qui ont valeur organique et qui définissent les caractéristiques de l'élection du Président de la République.

Ces amendements portaient spécifiquement sur :

- des caractères techniques pour clarifier la procédure ;

- la nécessité cruciale de garantir le caractère inclusif de l'élection et la transparence dans la présentation des candidats à l'élection présidentielle et, par conséquent, avaient pour souci :

- de préserver la démocratie, précisément, en prenant en compte et en intégrant les préoccupations et les inquiétudes de nos concitoyens. Tout cela afin :

- d'éviter certaines difficultés constatées lors des élections précédentes et de lever certaines ambiguïtés.

Des amendements sur certaines dispositions du Code électoral dont l'objectif était d'introduire des innovations courageuses de natu-

re à renforcer l'indépendance de la Commission Electorale Nationale et Indépendante (CENI), et la sécurisation des élections mais, également, à renforcer la transparence sur la désignation des membres de la CENI et la gestion électorale pour parvenir à des élections inclusives et acceptées par tous ont été déposés.

A sa grande surprise, le Parti Orange a constaté que, au mépris de la loi, la Commission des lois et le Secrétariat général de l'assemblée nationale n'ont pas présenté au débat, lors des séances plénières, les amendements déposés en bonne et due forme conformément aux dispositions du règlement intérieur de la Représentation nationale, par ses députés. Le Parti Orange regrette profondément cet acte extrêmement grave contraire à la loi, aux règles établies et aux usages dans ce haut lieu de la démocratie qu'est la Représentation nationale. ORANGE condamne ces manquements de la Commission des lois et du Secrétariat général ainsi que la manière dont les débats et les travaux ont été menés lors des séances plénières.

Par ailleurs, ORANGE constate que la loi adoptée n'est pas, dans certaines de ses dispositions, conforme à la Constitution révisée de 2018. En effet, il faut noter que le pays dispose, par exemple, d'un nombre important de Franco-comoriens. Dans ces conditions, en enlevant à ces personnes la possibilité de se porter candidat à l'élection majeure de la vie politique comorienne, cette loi enlève, de manière drastique, la possibilité et la liberté à des centaines de nos compatriotes de participer pleinement à la vie politique de leur pays. Elle porte, ainsi, gravement atteinte à un principe cardinal de la démocratie. Il s'agit donc d'une loi d'exclusion.

De même, le système de parrainage, tel qu'il y est proposé, est contraire au principe de la continuité territoriale et à la disposition constitutionnelle qui stipule que tout citoyen doit pouvoir participer librement et de plein droit, à la vie politique nationale, sans restriction. En effet, l'élection présidentielle est régie par la conception originelle d'une rencontre entre une personne le candidat ou la candidate et le corps des citoyens-électeurs, et par la néces-

sité de s'appuyer sur la médiation des divers acteurs politiques.

D'un point de vue juridique, le système des parrainages avec la proportionnelle tel qu'il a été adopté dans cette loi est, également, contraire à la Constitution notamment en son article 32, en ce qu'il met en péril l'unité du pays. En règle générale, en effet, le parrainage se fait sur le plan national, on l'a là où on veut et c'est ce qui garantit la continuité territoriale, la Nation étant une et indivisible.

Chose plus grave encore, dans cette loi, si un électeur malintentionné parraine deux candidats, les deux candidatures sont annulées. Une telle disposition est contraire au droit. En effet, en droit, nul ne peut être victime et être sanctionné pour un délit commis par un tiers. La disposition adoptée dans cette loi viole, ainsi, d'un principe cardinal du droit.

Par ailleurs, le nombre des parrainages demandés est excessivement élevé et incohérent, en lui-même, et comparé à ce qu'on peut constater ailleurs dans d'autres pays, partout dans le monde. En effet, on ne peut pas demander 3.000 parrainages à un candidat ou à une candidate dans un pays d'environ 300.000 électeurs. Sans compter le fait qu'une des îles qui compose notre archipel compte environ 20.000 électeurs.

C'est pour toutes ces raisons que les députés du parti Orange ont voté contre l'adoption de cette loi. Dans ces circonstances, le Bureau politique du parti félicite ses élus et légitimes représentants du peuple qui, par leur positionnement, se sont battus pour défendre les valeurs fondamentales de notre formation politique, la Constitution du pays, et pour la préservation de l'unité nationale et du principe de la continuité territoriale de la Nation.

Enfin, ORANGE estime que le pays a raté une occasion de faire en sorte que les Comoriens reprennent confiance aux processus électoraux. Il le déplore profondément. Il informe, par ce communiqué, qu'il va, donc, saisir la Cour suprême, pour inconstitutionnalité, de la loi organique nouvellement adoptée et relative à l'élection du président de l'Union des Comores.

Mohamed TOIAAM, pour le bureau politique du parti ORANGE



UNION DES COMORES

Unité – Solidarité - Développement

MINISTRE DES TRANSPORTS MARITIME ET AERIEN

PROJET CONNECTIVITE INTER-ILES DES COMORES

Réf. N°2022/12/02/MTMA/PICMC/STAGIAIRE PASSATION DES MARCHES PUBLICS

« Sollicitation de Manifestations d'Intérêt pour le Recrutement de deux Stagiaires en Passation des Marchés Publics pour le Projet Connectivite Inter-Iles des Comores (PICMC) »

Date de l'avis : 21/12/2022

1. INTRODUCTION

L'Union des Comores a obtenu un financement de la Banque mondiale d'un montant équivalent à 20 000 000 US\$ pour financer le Projet Connectivite Inter Iles des Comores (PICMC), dans le secteur du transport maritime entre les îles

Le portefeuille de la Banque Mondiale aux Comores est confronté à des défis dans sa mise en œuvre à cause entre autres, du manque de spécialistes qualifiés en passation des marchés publics. Le nombre croissant des projets financés par la Banque Mondiale demande plus de capacité en spécialistes francophones en passation des marchés dans le pays pour accompagner la mise en œuvre effective des projets en temps opportun.

Afin d'augmenter le nombre de spécialistes en passation des marchés sur le marché national, le Gouvernement de l'Union des Comores à travers le Projet Connectivité Inter Iles des Comores, recrute deux stagiaires récemment diplômés dans les domaines droit, gestion de projet, ingénieurs, etc.

2. OBJECTIF DU PROGRAMME DE STAGE

L'objectif du programme de stage est de renforcer les capacités techniques et les comportements au travail du/de la stagiaire en lui facilitant des expériences pratiques sur le terrain et dans le milieu professionnel des marchés publics.

A la fin du stage, les bénéficiaires auront une expérience professionnelle pratique dans le domaine des marchés publics, liée au domaine de leur formation universitaire. Les stagiaires sont censés acquérir les connaissances et les compétences liés aux marchés publics dont la législation sur les marchés publics aux Comores et la réglementation des marchés publics des agences multilatérales comme la Banque mondiale.

Un certificat d'attestation de stage, signé par le Responsable de l'UGP sera octroyé aux stagiaires après les deux ans effectivement passés à acquérir les compétences requises pour devenir un assistant en passation des marchés publics. La durée du stage pourra être écourtée dans le cas du non-respect des règlements de travail en vigueur dans l'UGP. Une observation écrite sera faite au stagiaire pour les manquements avérés. Après deux observations, le stagiaire sera renvoyé sans attestation de stage.

3. CONDITIONS DE CANDIDATURE POUR LE STAGE

Les conditions requises sont les suivantes :

- Nationalité comorienne,
- Être âgé de moins de 25 ans,
- Récemment diplômés (2020 et 2021) d'un établissement d'enseignement national ou international reconnu,
- Être titulaire d'au moins une licence dans le secteur du projet qui embauche,
- Expérience professionnelle non requise,
- Connaître les outils informatiques de base (Word, Excel et PowerPoint),
- Avoir de bonnes compétences en communication orale et écrite en français. La maîtrise de l'anglais sera un avantage.

4. DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier à soumettre au Responsable de l'UGP, doit comprendre les documents suivants :

- Lettre de motivation,
- Curriculum Vitae,
- Copie certifiée conforme du diplôme dans le secteur du projet,
- Copie de la pièce d'identité.

Les termes de références sont disponibles en demandant à l'adresse suivante : connectivitecomoros@gmail.com copie coordi.connectivitecomoros@gmail.com / rpm.connectivitecomoros@gmail.com

Les critères d'éligibilité, et la procédure de sélection seront conformes aux procédures spécifiées dans le Règlement de Passation des Marchés l'IDA pour les emprunteurs sollicitent le Financement de Projet d'Investissement (Quatrième version novembre 2020 <<Sélection de Consultant Individuelle (SCI)>>

Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires et obtenir les termes de références à l'adresse ci-dessous et aux heures suivantes : de 08h 30 à 14H 30 (heure locale) du Lundi au Vendredi.

Les manifestations d'intérêt doivent être déposées ou envoyées par email, aux adresses mentionnées ci-dessus au plus tard **le Mercredi 04 janvier 2023 à 14 h 30 (heure locale)**. Adressé à : Monsieur le Coordinateur du Projet Connectivité Inter-Îles des Comores « **Manifestation d'intérêt N°2022/12/02/MTMA/PICMC/Stagiaire en Passation des Marchés Publics Intitulé du poste** », Bureau de gestion de projet à Moroni Coulée de lave - Route Garage MARIKAO